

Vie des Quartiers - Service Vie Associative - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Délégation Locale de Besançon de la Croix Rouge Française, association très engagée dans l'aide aux personnes en grande précarité, a dû réaliser des petits travaux d'aménagement dans ses locaux, situés 4 ter Faubourg Rivotte. Ces travaux ont consisté au remplacement d'un évier et de dalles au sol et ont été réalisés par les bénévoles de l'association.

Une subvention exceptionnelle de 500 € pourrait être accordée à la Croix Rouge Française à titre de participation financière en soutien.

En cas d'accord, cette somme de 500 € sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 47047.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.